

## Séminaire de préparation à la retraite

Susan Jones des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi offrira son séminaire de préparation à la retraite dans le Synode de Colombie-Britannique en février. Elle fera sa présentation à *St. Aidan's United Church* à Victoria le 27 février, à *Northwood United Church* à Surrey le 28, et à *First United Church* à Kelowna le 29. Tous ces séminaires auront lieu de 9h30 à 16h, dîner inclus. Pour vous inscrire, contactez Brenda Wolff au 604-431-0434, poste 308, ou au 1-800-934-0434. Vous pouvez aussi le faire par courriel en écrivant au [bcconf@bc.united-church.ca](mailto:bcconf@bc.united-church.ca) (inscrivez « Séminaire de préparation à la retraite » à la ligne 'Objet'). Si vous souhaitez que Susan présente ce séminaire dans votre région, contactez le ou la responsable du personnel de votre synode ou le ou la responsable des retraites de votre consistance.

## Obtenez ce bulletin en ligne

Pour réduire les coûts financiers et environnementaux de production et de distribution, nous vous offrons ce bulletin en ligne. Pour recevoir par courriel l'avis de parution d'un nouveau numéro, envoyez un message à [4sight@united-church.ca](mailto:4sight@united-church.ca) pour donner votre adresse courriel, votre nom et votre adresse postale courante.

## Soyez à jour

*Trésoriers, trésorrières et membres du régime* : N'oubliez pas d'informer le Centre de retraite et d'avantages sociaux de tout changement à votre situation personnelle ou professionnelle (y compris les changements de salaire et d'allocation logement, s'il y a lieu). Nous vous invitons à mettre régulièrement à jour votre fiche de renseignements personnels.

080011



L'Église Unie du Canada  
The United Church of Canada

## Comment ma rente de retraite est-elle calculée ?

Le régime de retraite de l'Église Unie est un régime à prestations déterminées. La pension s'accumule tout au long de la carrière des membres qui y adhèrent afin de leur fournir un revenu de retraite. On obtient le montant de votre rente de retraite au moyen d'un calcul basé sur vos revenus et sur le nombre d'années où vous avez contribué au régime.

Gains donnant droit à une pension x 1,7% pour chaque année de contribution au régime = rente de retraite

Pour les membres du personnel ministériel, les gains admissibles sont équivalents au salaire plus 40% d'allocation logement. Pour le personnel laïc, les gains admissibles sont équivalents au salaire seul.

### Exemple:

Le salaire d'un pasteur est de 33 000 \$ par année.

Ses gains admissibles :  
son salaire + 40%  
33 000 \$ x 1,40 = 46 200 \$

Crédit de pension annuel :  
gains admissibles x 1,7 %  
46 200 \$ x 0,017 = 785,40 \$

Rente pour une carrière de 10 ans :  
10 x le crédit de pension annuel  
10 x 785,40 \$ = 7 854 \$

Après 10 ans de services reconnus, ce pasteur recevra du régime de retraite 7 854 \$ par année (équivalent à 17% de ses revenus avant la retraite).

Rente pour une carrière de 35 ans :  
35 x le crédit de pension annuel  
35 x 785,40 \$ = 27 489 \$

Après 35 ans de services reconnus, ce pasteur recevra du régime de retraite 27 489 \$ par année (équivalent à 59,5% de ses revenus avant la retraite).

Dans cet exemple, on se sert d'un niveau de salaire constant pendant toute la carrière pour simplifier les calculs. Ainsi, un pasteur ayant travaillé 10 ans aura une rente de

retraite égale à 17% de ses revenus, alors que cette rente équivaldra à 59,5% de ses revenus s'il a contribué pendant 35 ans au régime. Si on ajoute à cette rente le revenu de retraite des régimes gouvernementaux du Canada ou du Québec, ainsi que les prestations de Sécurité de la vieillesse à l'âge de 65 ans, le total sera d'environ 70%.

## Comment puis-je évaluer mon revenu de retraite ?

Votre relevé annuel de retraite vous fournit de l'information détaillée sur votre droit aux prestations à l'âge normal de la retraite qui est de 65 ans. Il existe également un excellent outil de calcul du revenu de retraite sur le site du Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie ([www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca)). Cet outil vous permet d'insérer différentes dates de retraite et d'en voir l'impact sur votre revenu de retraite.

Vous aurez besoin de votre numéro d'employé-e et de votre mot de passe pour accéder au site. Après avoir ouvert une session, cliquez sur le bouton Régime de retraite dans le menu duquel vous choisirez le lien vers l'Outil de projection de la rente. Cet outil vous guidera étape par étape vers le calcul d'un estimé de votre pension et du pourcentage qu'elle représente en rapport avec votre salaire actuel. Si vous ne pouvez accéder à ce site Internet, contactez le Centre de retraite et d'avantages sociaux (voir encadré latéral). On pourra vous calculer un estimé de votre rente annuelle pour 2 dates possibles de retraite.

## Pourquoi 35 ans ?

Le *Statement of Beliefs and Guiding Principles* (Convictions et principes directeurs) du régime de retraite de l'Église Unie ([www.united-church.ca/minstaff/pension/principles](http://www.united-church.ca/minstaff/pension/principles)) établit les détails du cadre de gestion du régime. Le point numéro 13 se lit comme suit : « Tout membre ayant accumulé 35 ans ou plus de services reconnus et recevant un salaire

# prévoir

Bulletin du régime de retraite

Numéro 7, Janvier 2008

## *Vous déménagez ?*

Que vous soyez membre actif ou à la retraite, veuillez nous donner votre nouvelle adresse et nouveaux numéros de téléphone, ainsi que le nom de votre nouveau consistoire et synode.

Contactez le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie :

Sans frais : 1-888-657-4607

Courriel : [united-church@hroffice.ca](mailto:united-church@hroffice.ca)

Site internet : [www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca)

Si vous désirez simplement des renseignements généraux sur la retraite et les avantages sociaux (et n'avez pas sous la main votre numéro d'identification personnel et votre mot de passe), rendez-vous sur le site [www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca) et cliquez sur le lien « Accès des invités » sous la zone d'ouverture de session. Vous trouverez toute l'information voulue sur les composantes et les modalités du régime, les conditions d'admissibilité, notre section « Questions courantes », un glossaire des termes, et beaucoup plus.

## **Restez en contact !**

Nous sommes toujours intéressés à recevoir vos commentaires, questions ou suggestions concernant ce bulletin. N'hésitez pas à nous contacter par courriel : [4sight@united-church.ca](mailto:4sight@united-church.ca)

moyen qui prend sa retraite à l'âge normal du départ à la retraite devrait recevoir une rente de retraite adéquate de toutes les sources de revenu de retraite ». Dans ce cas, le terme « toutes les sources » réfère au régime de retraite de l'Église, aux régimes de pension gouvernementaux du Canada ou du Québec (RPC/RRQ), à la Sécurité de la vieillesse (SV) à l'âge de 65 ans, et aux épargnes personnelles (FRV, RÉR, ou autres instruments d'épargne). La plupart des régimes de retraite à prestations déterminées basent leur niveau de revenu sur l'ensemble d'une carrière avec adhésion au même régime.

Pour évaluer ce que devrait être un revenu adéquat à la retraite, gardez à l'esprit que les retraités-es ont généralement moins de frais. À partir de 65 ans, les exonérations fiscales ont tendance à être plus élevées et les coûts salariaux (déductions de primes pour le RPC et l'AE)

disparaissent pour les retraités-es. En outre, les dépenses rattachées à l'habillement et au transport pour le travail diminuent considérablement.

Pour plusieurs membres du régime de retraite de l'Église Unie du Canada, la réalité est la suivante : leur carrière ne dure pas 35 ans, soit parce qu'ils ont commencé à travailler pour l'Église tardivement dans leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont cessé de travailler pour l'Église Unie avant que ce nombre d'années soit atteint. Pour cette raison, vos calculs d'épargne retraite doivent être basés sur toute votre vie professionnelle active et inclure les revenus des plans d'épargnes de tous les employeurs, en plus des revenus gouvernementaux et de vos épargnes personnelles. Il est important de bien connaître les dispositions du régime de retraite et de faire de l'épargne retraite une priorité tout au long de votre carrière.

080011

